



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Sri Lanka

SRI49 – Joseph Pararajasingham
SRI53 – Nadarajah Raviraj
SRI61 – Thiyagarajah Maheswaran
SRI63 – D.M. Dassanayake
SRI69 – Sivaganam Shritharan

Décision adoptée à l'unanimité par le Conseil directeur de l'UIP à sa 197^{ème} session (Genève, 21 octobre 2015)

Le Conseil directeur de l'Union interparlementaire,

se référant aux cas des quatre premiers parlementaires susmentionnés qui ont tous été assassinés entre décembre 2005 et janvier 2008, et au cas de M. Shritharan, qui a été victime d'une tentative d'assassinat en mars 2011, et *se référant* à la décision qu'il a adoptée à sa 193^{ème} session (octobre 2013),

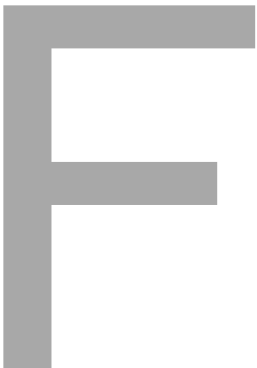
tenant compte des informations communiquées par le Vice-Président et par d'autres membres de la délégation sri-lankaise à la 133^{ème} Assemblée de l'UIP (octobre 2015) lors d'une audition tenue par le Comité le 16 octobre 2015, *tenant également compte* de la communication du chef du protocole au Parlement en date du 13 mars 2015, à laquelle étaient joints des rapports du quartier général de la police de Colombo, ainsi que des renseignements régulièrement communiqués par les plaignants,

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. Pararajasingham :

- M. Pararajasingham, membre de l'Alliance nationale tamoule (TNA), a été abattu le 24 décembre 2005, pendant la messe de minuit célébrée à la cathédrale St. Mary de Batticaloa, dans un quartier très sécurisé situé entre deux postes de contrôle de l'armée; le meurtre a été commis à un moment où des forces de sécurité supplémentaires étaient en faction;
- Les plaignants ont toujours affirmé que M. Pararajasingham avait été tué par le Gouvernement sri-lankais avec l'aide du Tamoul Makkal Viduthalai Pulikal (TMVP connu également sous le nom de groupe Karuna), faction dirigée par M. V. Muralitharan (dit « Karuna ») qui s'est séparée des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) en 2004 parce qu'ils se plaignaient que les LTTE donnent la priorité aux Tamouls du nord au détriment des Tamouls de l'est; à cette époque, le groupe Karuna aurait demandé à M. Pararajasingham de soutenir cette scission; le refus opposé par ce dernier aurait posé problème parce que le gouvernement souhaitait que les Tamouls se répartissent entre le nord et l'est;
- Selon les autorités, l'un des principaux obstacles à la justice en l'espèce tient à la disponibilité des témoins, qui craignent de se faire connaître;

rappelant les éléments suivants versés au dossier concernant M. Raviraj :

- M. Raviraj, membre de la TNA, a été abattu le 10 novembre 2006, avec son garde du corps, alors qu'ils circulaient dans son véhicule sur une grande artère de



Colombo; le tireur s'est enfui à moto; les plaignants se réfèrent à des informations concluantes, au vu des circonstances du meurtre, à la responsabilité de l'Etat et que l'objectif immédiat de cet assassinat était de réduire au silence la Commission civique de contrôle, que l'intéressé avait mise en place et dont les rapports sur les enlèvements, les exécutions et les extorsions avaient suscité une vive émotion;

- Une équipe de Scotland Yard est arrivée à Sri Lanka en janvier 2007; elle a prélevé des échantillons de sang dans un sac retrouvé sur la scène de crime, qui avait été utilisé pour cacher et transporter l'arme du crime;
- L'enquête sur la propriété de la moto utilisée par le tireur a mené à un certain Arul et à un certain Ravindra, lesquels, selon le rapport de police intérimaire communiqué en avril 2009, sont fortement suspectés de s'être rendus dans des zones contrôlées par les LTTE; le Département des enquêtes criminelles a enregistré les déclarations de membres de la famille des suspects à Gramaniladhari dans les régions de Kotahena et d'Aluthkade entre juillet 2013 et février 2014 pour retrouver leurs traces, mais aucun élément probant n'a été recueilli,

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. Maheswaran :

- Le plaignant en l'espèce a, dès le début, relevé que M. Maheswaran avait voté contre le budget le 14 décembre 2007 et que, peu après le vote, le nombre des agents de sécurité attachés à sa personne avait été ramené de 18 à deux; M. Maheswaran avait fait plusieurs déclarations publiques pour expliquer que la diminution des effectifs de son service de protection mettait gravement sa vie en danger et avait déposé des demandes répétées auprès du gouvernement pour qu'il renforce ce service, mais en vain; le 1^{er} janvier 2008, des coups de feu ont été tirés sur lui et il est décédé peu de temps après; le plaignant a indiqué que l'attentat s'était produit alors que M. Maheswaran venait de déclarer dans un entretien télévisé que, lorsque la session parlementaire reprendrait le 8 janvier 2008, il décrirait en détail la terreur que le gouvernement faisait régner à Jaffna et préciserait comment il était procédé à des enlèvements et des assassinats;
- Au cours des mois qui ont suivi le meurtre, les autorités ont arrêté Johnson Collin Valentino, originaire de Jaffna, qui a été identifié comme étant le tireur d'après des analyses ADN; les enquêteurs ont pu conclure que l'assaillant était un militant des LTTE formé et envoyé à Colombo pour tuer M. Maheswaran; M. Valentino, qui a avoué le crime, en a été reconnu coupable le 27 août 2012 et condamné à mort,

rappelant les éléments ci-après versés au dossier concernant M. D.M. Dassanayake :

- M. Dassanayake a été tué le 8 janvier 2008; l'arrestation d'un élément clef des LTTE suspecté d'avoir mené cette opération à Colombo a conduit à l'arrestation d'autres suspects; l'un d'eux, M. Hayazinth Fernando, a plaidé coupable et a été condamné le 1^{er} août 2011 à deux ans de réclusion criminelle, à un sursis probatoire de dix ans et à une amende de 30 000 roupies pour avoir refusé de collaborer à l'enquête; deux autres suspects, MM. Sunderam Sathisha Kumaran et Kulathunga Hettiarachchige Malcom Tyrone, ont été traduits devant la *High Court* de Negombo sur la base de neuf chefs d'accusation, parmi lesquels celui de complicité de meurtre,

rappelant, en ce qui concerne le cas de M. Sivaganam Shriritharan, qu'il est un parlementaire de l'Alliance nationale Tamoule (ANT); que le 7 mars 2011, l'intéressé s'est rendu de Vavuniyaa à Colombo pour participer à une séance du Parlement le lendemain; qu'aux environs de 18 heures, alors qu'il traversait Nochchiyagama, trois personnes sont sorties d'une voiture sans plaques minéralogiques qui était garée sur le bord de la route, tirant sur celle de M. Shriritharan et lançant deux grenades à main sous celle-ci; que grâce à la dextérité du conducteur, M. Shriritharan s'en est sorti indemne, la voiture étant quant à elle légèrement endommagée; qu'à ce jour personne n'a été jugé responsable de la tentative d'assassinat de M. Shriritharan,

considérant que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a publié, le 16 septembre 2015, son rapport (A/HRC/30/CRP.2) sur l'enquête approfondie menée par son bureau sur les allégations de violations et d'abus graves des droits de l'homme et les crimes y relatifs commis par les deux parties (à savoir, d'une part, le gouvernement et des institutions gouvernementales et les LTTE, d'autre part) à Sri Lanka entre 2002 et 2011; que ce rapport conclut :

- qu'il y a des raisons sérieuses de croire que des violations flagrantes des droits internationaux de l'homme et des violations graves du droit international humanitaire ont été commises par toutes les parties au cours de la période à l'examen;
- qu'il y a des raisons sérieuses de croire que les forces de sécurité sri-lankaises et les groupes paramilitaires qui y sont associés ont été impliqués dans des exécutions généralisées et illégales de civils et d'autres personnes protégées; que les politiciens tamouls, les travailleurs humanitaires et les journalistes ont été particulièrement pris pour cibles; que les LTTE ont également procédé à l'exécution illégale de civils soupçonnés d'entretenir des liens avec des éléments hostiles aux LTTE ou d'être des informateurs, ainsi qu'avec des personnalités politiques, des fonctionnaires et des universitaires également hostiles aux LTTE;
- que le très grand nombre d'allégations, leur gravité, leur fréquence, des similitudes dans les modes opératoires, et les agissements constants qu'ils révèlent sont autant d'éléments indiquant le caractère systématique des crimes commis, qui ne peuvent pas être considérés comme des crimes de droit commun;
- que les moyens dont dispose à l'heure actuelle l'appareil judiciaire sri-lankais ne lui permettent pas de conduire des enquêtes indépendantes et crédibles sur des allégations d'une telle portée, ni d'amener les auteurs de ces violations à rendre des comptes;
- qu'il est donc nécessaire de créer un tribunal spécial mixte *ad hoc*, qui serait composé de juges, de procureurs, d'avocats et d'enquêteurs internationaux mandatés pour juger, en particulier, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et qui disposerait d'un organe d'enquêtes et de poursuites, d'un service de défense et mettrait en œuvre son propre programme de protection des témoins et des victimes,

considérant que le 1^{er} octobre 2015, le Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté une résolution, appuyée par le Sri Lanka, dans laquelle i) il se félicite que le Gouvernement sri-lankais ait reconnu que l'établissement des responsabilités était essentiel pour défendre l'état de droit et favoriser la confiance de

toutes les communautés sri-lankaises en la justice; ii) note avec satisfaction la proposition du Gouvernement sri-lankais d'établir un mécanisme judiciaire doté d'un conseiller spécialement chargé d'enquêter sur les allégations de violations et d'abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire, le cas échéant; iii) affirme qu'un processus judiciaire crédible devrait notamment reposer sur des institutions judiciaires et des organes de poursuite indépendants dirigés par des personnes reconnues pour leur intégrité et impartialité; et iv) affirme également à cet égard qu'il est important que des juges du Commonwealth et d'autres juges, des défenseurs, des procureurs et des enquêteurs autorisés étrangers soient associés aux mécanismes judiciaires sri-lankais, y compris au sein du bureau du conseiller spécial,

considérant que des élections présidentielles ont eu lieu à Sri Lanka le 8 janvier 2015, que des élections législatives ont eu lieu le 17 août 2015, que le nouveau Président a constitué un gouvernement d'union nationale et que, donnant suite à une promesse électorale, il a travaillé de concert avec le Parlement dans la perspective de l'adoption, le 28 avril 2015, du Dix-neuvième amendement visant à limiter les attributions de la Présidence et à remettre sur pied des commissions indépendantes de contrôle à Sri Lanka; que le Président Sirisena et de hauts responsables ont souligné à maintes reprises la nécessité de la réconciliation et de l'établissement des responsabilités dans des allocutions publiques; qu'à cet égard, le Ministre des affaires étrangères a déclaré devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 14 septembre 2015, que les autorités comptaient mettre en place, au moyen d'une loi, une Commission pour la Vérité, la Justice, la Réconciliation et la Non-répétition, un bureau des personnes disparues, un mécanisme judiciaire doté d'un conseiller spécial, ainsi qu'un bureau des réparations; qu'il a également déclaré que tous ces mécanismes seraient créés dans le cadre d'un large processus de consultations associant toutes les victimes et les autres parties intéressées; que, de plus, chaque mécanisme serait habilité à obtenir une aide financière, matérielle et technique de partenaires internationaux, y compris le HCDH; que le Ministre a également déclaré que, pour garantir la non-répétition, une série de mesures seraient prises, notamment administratives et judiciaires, et qu'une nouvelle Constitution serait adoptée; qu'il a déclaré en outre que le gouvernement était résolu, notamment, à réexaminer et à abroger la loi sur la prévention des actes terroristes et à la remplacer par une législation conforme aux pratiques internationales optimales, à modifier la loi sur l'ordonnance de sécurité publique et à modifier la loi sur la protection des victimes et des témoins qui a été adoptée en 2015,

considérant les nombreux renseignements nouveaux soumis au Comité par le Vice-Président du Parlement, le 16 octobre 2015, ainsi que les informations contenues dans le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme concernant les progrès accomplis dans ces quatre affaires de meurtre,

- **Cas de M. Pararajasingham** : le 4 octobre 2015, trois suspects, notamment l'ancien Ministre principal du Conseil provincial de l'est, chef du TMVP, ont été arrêtés; l'implication des quatre autres, tous membres du TMVP, a également été établie, deux d'entre eux étant réputés se trouver à Dubaï et en Inde; en ce qui concerne le mobile, le rapport de l'ONU indique que M. Pararajasingham a refusé de soutenir le groupe Karuna après qu'il s'est retiré des LTTE et il a de ce fait été menacé par des membres de ce groupe; les membres de la famille de la victime ont de nouveau été menacés après l'attentat et ont quitté le pays; les enquêteurs de l'ONU ont estimé, sur la base des renseignements qui leur ont été communiqués, « qu'il y avait des raisons sérieuses de croire que le groupe Karuna avait assassiné

Joseph Pararajasingham avec l'aide et la complicité de membres des forces de sécurité et de l'armée »;

- **Cas de M. Raviraj** : sept personnes ont été arrêtées, dont quatre en mars 2015, à savoir deux lieutenants-capitaines de la marine sri-lankaise et deux autres marins et policiers; quatre des sept suspects, à savoir ceux qui avaient été arrêtés en 2006 et un des lieutenants-capitaines arrêtés en mars 2015 ont été remis en liberté sous caution; l'enquête a également conclu à la complicité de M. Sivakanthan Vivekanandan Charan, membre du TMVP, qui se trouverait en Suisse; une procédure d'extradition a été engagée à son encontre; les autorités sri-lankaises ont également soumis une demande d'entraide judiciaire aux autorités britanniques pour obtenir l'appui du Metropolitan Police Service de New Scotland Yard, qui a pu établir des profils ADN et recueillir des empreintes digitales à partir des éléments retrouvés sur la scène du crime, qu'ils ont ramenés au Royaume-Uni pour examen; dans le rapport de l'ONU, il est indiqué que M. Raviraj était une personnalité largement reconnue pour ses prises de position modérées et pour ses critiques à l'endroit des LTTE et du gouvernement, formulées en particulier pendant les semaines qui ont précédé son assassinat; avec d'autres parlementaires, il avait créé la Commission civique de contrôle qui a affirmé que le gouvernement était responsable d'enlèvements, de disparitions forcées et d'exécutions illégales; dans ce rapport de l'ONU, il est également indiqué que la veille de son assassinat, M. Raviraj et d'autres parlementaires de l'ANT avaient participé à une manifestation en face des bureaux de l'ONU à Colombo pour protester contre les assassinats de civils tamouls par les militaires dans l'est du pays et contre la multiplication des enlèvements et des exécutions extra-judiciaires;
- **Cas de M. Maheshwaran** : le recours interjeté contre la condamnation de M. Johnson Collin Valentino est en instance; la prochaine audience dans cette affaire est prévue pour le 11 novembre 2015;
- **Cas de M. Dassanayake** : le procès de M. Hayazinth Fernando a été mené à son terme; pour ce qui est des deux autres accusés, à savoir MM. Sunderam Sathish Kumaran et Malcolm Tyrone, le premier est tombé malade pendant sa détention provisoire et il est décédé à l'hôpital le 14 mai 2015, l'affaire concernant M. Tyrone suivant quant à elle son cours, une audience étant prévue pour le 20 octobre 2015;

considérant également l'intention du Premier Ministre sri-lankais de mettre en place une commission parlementaire chargée de suivre les enquêtes relatives aux assassinats de parlementaires;

1. *remercie* le Vice-Président du Parlement et les autres membres de la délégation srilankaise de leur coopération et de leurs renseignements précis;
2. *se félicite* des initiatives ambitieuses lancées par les autorités actuelles pour promouvoir la vérité, la justice et la réparation pour les crimes commis lors du conflit interne à Sri Lanka qui a pris fin en 2009; *souhaite* continuer d'être informé de l'état d'avancement de leur mise en œuvre et des réformes institutionnelles et constitutionnelles annoncées; *souhaite* également savoir dans quelle mesure les autorités envisagent de renforcer la loi sur la protection des victimes et des témoins pour offrir la meilleure protection possible aux témoins résidant à Sri Lanka ou à l'étranger;

3. *considère* que les autorités sri-lankaises ont beaucoup à gagner de la coopération avec la communauté internationale et de l'utilisation des expertises et conseils internationaux pertinents pour faire toute la lumière sur les violations des droits de l'homme commises par le passé; *note* à cet égard les préoccupations particulières exprimées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme quant à la capacité du système actuel de justice sri-lankais de faire face à la grande complexité et gravité de ces violations; *demande* par conséquent aux autorités de travailler en étroite collaboration avec le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme et ses procédures spéciales afin de renforcer l'efficacité du processus de reddition et de promouvoir la confiance au sein de la population, notamment parmi les victimes, dans la fiabilité de ses résultats;
4. *apprécie* les progrès significatifs récemment accomplis pour déterminer la responsabilité des présumés auteurs des meurtres de MM. Pararajasingham et Raviraj; *est toutefois vivement préoccupé* par l'identification des personnes arrêtées qui confirme la préoccupation exprimée initialement par les plaignants et par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans ses récentes conclusions sur la responsabilité conjointe de l'Etat et de groupes paramilitaires dans ces meurtres;
5. *espère que*, compte tenu de la gravité de la situation et du possible obstacle que peut constituer l'engagement d'une action en justice contre des suspects très importants, les autorités feront tout leur possible pour maintenir la dynamique actuelle et faire toute la lumière sur ces crimes, en établissant pleinement les responsabilités; *souhaite rester informé* de l'état d'avancement des actions en justice intentées contre les personnes arrêtées ou remises en liberté sous caution, y compris en cas d'inculpation, et *recevoir*, le cas échéant, des renseignements sur les motifs et le mode opératoire selon lequel ces crimes ont été perpétrés; *souhaite également* être informé des progrès accomplis pour localiser et extradier les suspects se trouvant à l'étranger;
6. *apprécie* l'engagement du Vice-Président du Parlement de fournir des copies de la décision prise à l'encontre des coupables dans les affaires Dassanayake et Maheswaran; *espère sincèrement* que la décision qui sera rendue dans l'affaire Maheswaran permettra de faire la lumière sur le fait de savoir si le moment de son assassinat et la diminution des effectifs de son escorte ont été pris en considération; *espère* que les poursuites pénales engagées contre le dernier suspect dans l'affaire relative à M. Dassanayake aboutiront rapidement; *souhaite* recevoir d'autres informations sur ce point;
7. *note avec préoccupation* qu'aucun progrès ne semble avoir été accompli quant à l'établissement de la responsabilité des auteurs de l'atteinte à la vie de M. Shrivaram en 2011; *espère* que les autorités feront du traitement de ce crime une priorité dans leurs efforts visant à établir la vérité et la justice;
8. *compte* que la commission parlementaire chargée du suivi des enquêtes relatives à l'assassinat de l'ancien Premier Ministre sera mise en place à titre prioritaire et dotée d'un mandat et d'attribution solides; *espère* que la commission sera notamment compétente pour superviser l'enquête relative à l'atteinte à la vie de

M. Shrivatharan en 2011; *souhaite* rester informé de l'état d'avancement de la mise en place de la commission et de ses activités;

9. *prie* le Secrétaire général de porter cette décision et sa demande d'information à la connaissance des autorités compétentes, des plaignants et de toute tierce partie susceptible de lui fournir des renseignements pertinents;
10. *prie* le Comité de poursuivre l'examen de ce cas et de lui faire rapport en temps utile.